

Radisson nomme Michel Leclerc au conseil d'administration

Rouyn-Noranda, Québec--(Newsfile Corp. - 20 avril 2026) - **Ressources Minières Radisson Inc. (TSXV : RDS) (OTCQX : RMRDF)** (« **Radisson** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Michel Leclerc à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de Radisson, avec effet immédiat.

Michel Leclerc, ing., est un ingénieur minier comptant plus de 35 ans d'expérience dans l'industrie minière, dont près de 20 ans chez Agnico Eagle Mines Ltd. (« Agnico-Eagle »), où il a notamment occupé le poste de vice-président, Évaluation de projets, de 2012 à 2020. À ce titre, il a dirigé des équipes multidisciplinaires responsables de l'évaluation et de l'acquisition de projets d'exploration et miniers, couvrant l'ensemble des aspects techniques, financiers, environnementaux, sociaux et opérationnels. Auparavant, il a occupé chez Agnico-Eagle plusieurs postes de direction de plus en plus importants en exploitation et en ingénierie, notamment celui de Directeur de mine du complexe minier LaRonde et de Directeur Général, Abitibi. Sa carrière est marquée par une vaste expérience des études de faisabilité, de la construction, de la mise en service et de l'optimisation de projets miniers, tant au Canada qu'à l'international. Il est diplômé de l'école Polytechnique de Montréal et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (statut retraité). M. Leclerc réside à Rouyn-Noranda, Québec.

Pierre Beaudoin, président du conseil d'administration de Radisson, a commenté : « Nous sommes très heureux d'accueillir Michel au sein du conseil de Radisson. Il apporte à Radisson une vaste expérience québécoise et internationale en développement et exploitation de mines souterraines, notamment à proximité aux complexes miniers Lapa et LaRonde d'Agnico-Eagle. Il s'agit de projets miniers directement pertinents pour le projet O'Brien de Radisson. Le conseil d'administration de Radisson est composé de professionnels chevronnés de l'industrie minière, possédant une expérience dans le développement de plusieurs mines couronnées de succès, dont certaines des plus importantes nouvelles mines des 20 dernières années en Ontario et au Québec. Cela reflète la qualité de l'actif O'Brien, la croissance rapide de ses ressources minérales et sa perspective de mise en valeur réussie. Michel sera un atout précieux pour cette équipe. »

Parallèlement à ces nominations, la Société annonce l'octroi de 400 000 options d'achat d'actions. Conformément aux modalités du régime d'options d'achat d'actions, chaque option donne à son détenteur le droit d'acheter une action de catégorie A au prix de 0,90 \$ jusqu'au 20 avril 2031.

À propos de Ressources Minières Radisson Inc.

Radisson est une Société d'exploration aurifère concentrée sur son Projet O'Brien détenu à 100 %, situé dans le camp minier Bousquet-Cadillac le long de la faille Larder-Lake-Cadillac, mondialement reconnue, en Abitibi, Québec. Une ÉÉP de juillet 2025 a décrit un Projet à faible coût et à haute valeur avec une durée de vie de la mine de 11 ans et un potentiel de croissance significatif basé sur l'utilisation d'infrastructures régionales existantes. Les ressources minérales Indiquées sont estimées à 0,63 Moz (3,49 Mt à 5,59 g/t Au), auxquelles s'ajoutent des ressources minérales Présumées estimées à 1,69 Moz (10,37 Mt à 5,08 g/t Au). Veuillez consulter le rapport technique conforme au Règlement NI 43-101 intitulé « *O'Brien Gold Project Technical Report and Preliminary Economic Assessment, Québec, Canada* », en date d'effet du 27 juin 2025, ainsi que les autres documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles sur www.sedarplus.ca, pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les hypothèses relatives au projet aurifère O'Brien. Pour plus d'information, visitez notre site web au www.radissonmining.com ou contactez :

Matt Manson
Président et chef de la direction
416-618-5885

Hubert Parent-Bouchard
Chef de la direction financière
819-763-9969
hpbouchard@radissonmining.com

Mise en garde à l'égard des informations prospectives

Ce communiqué de presse contient des "informations prospectives" au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable, basées sur des attentes, des estimations, des projections et des interprétations à la date de ce communiqué de presse. Les déclarations prospectives incluent, mais ne sont pas limitées à, des déclarations concernant la capacité de la Société à exécuter ses plans relatifs au projet aurifère O'Brien tels qu'énoncés dans l'ÉÉP; la capacité de la Société à mener à bien ses programmes d'exploration et de développement prévus; l'absence de conditions défavorables au projet aurifère O'Brien; l'absence de retards opérationnels imprévus; l'absence de retards importants dans l'obtention des permis nécessaires; le maintien du prix de l'or à des niveaux rendant le projet aurifère O'Brien rentable; la capacité de la Société à continuer de lever les capitaux nécessaires pour financer ses opérations; la capacité de réaliser les estimations des ressources minérales et des réserves minérales; les hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures, les conditions géopolitiques et économiques locales et mondiales et l'environnement dans lequel la Société opère et opérera à l'avenir, les forages planifiés et en cours, l'importance des résultats de forage, la capacité de continuer à forer, l'impact des forages sur la définition de toute ressource et la capacité d'incorporer de nouveaux forages dans un rapport technique mis à jour et une modélisation des ressources, la capacité de la Société à développer le projet aurifère O'Brien, et la capacité de convertir les ressources minérales Présumées en ressources minérales Indiquées.

Toute déclaration impliquant des discussions sur des prédictions, des attentes, des interprétations, des croyances, des plans, des projections, des objectifs, des hypothèses, des événements futurs ou des performances (souvent mais pas toujours en utilisant des phrases telles que "s'attend", ou "ne s'attend pas", "est attendu", "interprété", "vue de la direction", "anticipe" ou "n'anticipe pas", "plans", "budget", "prévu", "prévisions", "estimations", "croit" ou "a l'intention" ou des variations de ces mots et phrases ou indiquant que certaines actions, événements ou résultats "peuvent" ou "pourraient", "seraient", "pourraient" ou "seront" pris pour se produire ou être réalisés) ne sont pas des déclarations de faits historiques et peuvent être des informations prospectives et sont destinées à identifier des informations prospectives. Sauf pour les déclarations de faits historiques relatives à la Société, certaines informations contenues dans les présentes constituent des déclarations prospectives. Les informations prospectives sont basées sur des estimations de la direction de la Société, au moment où elles ont été faites, impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations des Sociétés soient sensiblement différents de tout résultat futur, performance ou réalisation exprimée ou implicite par ces informations prospectives. Ces facteurs incluent, entre autres; le risque que le projet aurifère O'Brien n'atteigne jamais le stade de production (y compris en raison d'un manque de financement); les besoins en capital de la Société et l'accès au financement; les changements dans la législation, les règlements et les normes comptables auxquels la Société est soumise, y compris les normes environnementales, de santé et de sécurité, et l'impact de cette législation, de ces règlements et de ces normes sur les activités de la Société; la volatilité des prix et la disponibilité des matières premières; l'instabilité du système financier mondial; les effets de l'inflation élevée, tels que des prix des matières premières plus élevés; le risque de tout litige futur contre la Société; les changements dans les paramètres du projet et/ou les évaluations économiques à mesure que les plans continuent d'être affinés; le risque que les coûts réels dépassent les coûts estimés; les problèmes techniques géologiques, miniers et d'exploration; la défaillance des installations, des équipements ou des processus à fonctionner comme prévu; les accidents, les conflits de travail et autres risques de l'industrie minière; les retards dans l'obtention des approbations gouvernementales ou du financement; les risques liés aux résultats de forage à O'Brien; l'importance des résultats de forage et la capacité des résultats de forage à prédire

avec précision la minéralisation. Bien que les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse soient basées sur ce que la direction croit, ou croyait au moment, être des hypothèses raisonnables, les parties ne peuvent pas assurer aux actionnaires et aux acheteurs potentiels de titres que les résultats réels seront conformes à ces informations prospectives, car il peut y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les résultats ne soient pas comme prévu, estimé ou voulu, et ni la Société ni aucune autre personne n'assume la responsabilité de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces informations prospectives. La Société croit que ces informations prospectives sont basées sur des hypothèses raisonnables, mais aucune assurance ne peut être donnée que ces attentes se révéleront correctes et ces déclarations prospectives incluses dans ce communiqué de presse ne devraient pas être indûment prises en compte. La Société ne s'engage pas, et n'assume aucune obligation, à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives ou informations prospectives contenues dans les présentes pour refléter de nouveaux événements ou circonstances, sauf si la loi l'exige. Ces déclarations ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse.

Veuillez-vous référer aux sections "Risques et incertitudes liés à l'exploration" et "Risques liés au financement et à la mise en valeur" du rapport de gestion de la Société daté du 29 avril 2025 pour les exercices clos le 31 décembre 2024, et du rapport de gestion de la Société daté 26 novembre 2025 pour la période de trois mois close le 30 septembre 2025, tous disponibles électroniquement sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca. Toutes les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette déclaration de mise en garde.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué de presse. Aucune bourse ni aucune commission des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements contenus dans les présentes.



Pour consulter la version originale de ce communiqué de presse, visitez le <https://www.newsfilecorp.com/release/293305>